



Fédération
des acteurs de
la solidarité



Fédération
des acteurs de
la solidarité
OCCITANIE

Solidarité
femmes
Fédération Nationale
3919
appel anonyme et gratuit

Utopia 50
Mobilisation pour les exilés.e.s



Être humain !



Secours
Catholique
Caritas France

27/03/2024

Communiqué de Presse

A L'APPROCHE DE LA FIN DE LA TREVE HIVERNALE, LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE RAPPELLE LES FONDAMENTAUX DU DROIT A L'HEBERGEMENT

Par un grand nombre de jugements, le juge de la légalité a annulé des décisions du Préfet de remettre à la rue des personnes et familles prises en charge dans le dispositif d'hébergement d'urgence. **C'est une immense victoire pour toutes ces familles qui s'étaient retrouvées à la rue du jour au lendemain !** Entre avril et octobre 2023, la Préfecture de Haute-Garonne a remis à la rue 658 personnes dont 311 enfants, hébergées dans des hôtels.

Le juge a rappelé à l'Administration les principes d'inconditionnalité et de continuité de l'hébergement d'urgence et annulé l'ensemble des décisions soumises à son contrôle par lesquelles le Préfet de la Haute-Garonne a prononcé la fin de mise à l'abri au titre de l'hébergement d'urgence de personnes seules ou de famille :

- Sur la forme d'une part, le juge rappelle qu'une décision de remise à la rue doit être motivée et précédée d'une procédure contradictoire, c'est-à-dire que les personnes concernées doivent être en capacité de connaître les motifs de remise à la rue et de les contester.
- Sur le fond, ensuite, le juge rappelle que les motifs mettant fin à l'hébergement sont ceux, et seulement ceux, prévus dans les textes : n'en font partie ni la durée du séjour et le nombre important de nuitées déjà accordées, ni la situation administrative des personnes. Ces motifs avancés par les services de l'Etat ont été rejeté par le juge, non conforme à la loi.

Une victoire pour ces familles, pour qui le tribunal a enjoint la Préfecture de les prendre à nouveau en charge au sein d'un hébergement sous 7 jours !

L'action collective lancée par nos associations en septembre 2023 est toujours en cours et attend le jugement au fond. Elle s'inscrit dans une volonté de démontrer l'illégalité des instructions préfectorales ayant conduit à ces remises à la rue et faire respecter le droit de toutes et tous.

A quelques jours de la fin de la trêve hivernale, alors que nous craignons de nouveau une vague de remises à la rue, nos associations sur le terrain sont prêtes, comme toujours, à accompagner les familles à faire valoir leurs droits. L'Etat ne saurait être au-dessus des lois.

Premiers soutiens : CEDIS, CIMADE, Collectif Inter Associations Toulouse (CIAT), Collectif Solidarité ROMS 31, Collectif TAP, CRPA, LDH, Maison GOUDOULI, URIOPSS Occitanie, RESF 31,

Contacts presse Requérants :

Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) : Anne-Claire HOCHEDÉL, Déléguée Régionale Occitanie 06 12 94 32 58
Fondation Abbé Pierre (FAP): Sylvie Chamvoux, Directrice Agence Occitanie 06 11 45 02 17
Médecins du Monde, Antoine BAZIN, Coordinateur Actions Mobiles, 06 12 78 23 46

Contacts presse Soutiens :

Collectif Inter Associations Toulouse (CIAT) Geneviève Genève Co Coordinatrice 06 15 38 07 32
Collectif Entraide et Innovation Sociale (CEDIS) : Co Fondateur, Thomas Couderette 06 01 79 45 72